



BETON FIN

IDENTIFICATION DU PRODUIT

AFNOR T 36-005 Famille III classe 2

Définition :

Enduit décoratif d'aspect « Béton Ciré » à base de liants hydrauliques et de charges naturelles sélectionnées, renforcé par un liant acrylique spécialement adapté.

Présentation :

Produit bicomposant :

- Une partie poudre : **BETON FIN**
- Un liant acrylique d'adjonction et de gâchage : **LIANT BETON FIN**

Temps d'utilisation :

Environ 2 heures dans des conditions normales d'humidité et de température.

Epaisseur par passe :

Environ 0,5 mm.

Aspect du feuil :

Mat (avant la finition).

Rendement :

0,5 à 1,0 kg / m².

Matériel :

Taloche inox.

Nettoyage du matériel :

A l'eau.

Précautions :

Ne pas appliquer à une température < à 5°C.

UTILISATION DU PRODUIT

Domaine d'emploi :

Travaux neufs, d'entretien et de rénovation.
Selon normes NF P 74-201 (DTU 59.1).

Destination :

S'applique en intérieur sur tout support mural convenablement préparé. La granulométrie du **BETON Fin** permet d'obtenir un effet de béton ciré très fin et lisse. Le **BETON Fin** peut être utilisé en première passe pour égaliser un support non homogène et non plan.

Préparation du produit :

Pour 5 kg de poudre **BETON FIN** :

- 1) Ouvrir le pot de **BETON FIN**.
- 2) Enlever le sac de poudre.
- 3) Verser un pot de **LIANT BETON FIN** dans le pot de 5 kg vide.
- 4) Rajouter progressivement en malaxant les 5 kg de poudre **BETON FIN**.

Mise en œuvre :

- Les supports devront être secs et sains préalablement préparés conformément à la norme NF P 74.201 (DTU 59.1)
- Appliquer une couche d'**IMPRIM'PLUS**.
- Appliquer la première couche de **BETON BRUT** ou **FIN** avec une taloche, en respectant des mouvements réguliers et sans chercher à serrer le grain. Après 30 mn, égaliser l'aspect à la taloche inox pour éviter les arêtes trop vives. Cette couche sert à rendre le support homogène et plan, elle confère aussi au système final les caractéristiques mécaniques et visuelles recherchées.



Conditionnement :

Seau de 5 kg et 15 kg

Teintes :

Blanc plus 16 teintes de base du nuancier.

Hygiène et sécurité :

La consultation de la fiche de données de sécurité (F.D.S) reste indispensable pour un bon usage du produit avant, pendant et après les travaux. Elle est accessible sur Internet : <http://www.quickfds.com> , sa mise à jour s'effectue régulièrement en fonction de l'évolution de la législation.

- Laisser sécher 24 heures.
- Appliquer une deuxième couche de **BETON BRUT ou FIN**. Utiliser la même taloche, et lorsque l'enduit commence à durcir (environ 15min), mais avant séchage complet, égaliser, lisser et serrer le grain pour obtenir l'aspect recherché.

Finition :

- Un ponçage fin peut être envisagé pour une finition très lisse, pour supprimer les éventuelles imperfections et aussi mettre en évidence les nuances de l'enduit.
- L'application d'une couche de protection **CERACHAUX** suivie de son lustrage après environ 20 minutes de séchage donnera au produit un éclat insoupçonné !!! .

Aspects possibles :

Aspect Béton classique : Appliquer une couche de **BETON BRUT** puis une couche de **BETON FIN**.

Aspect Béton Traditionnel : Appliquer deux couches de **BETON BRUT**.

Aspect Béton glacé : Appliquer deux couches de **BETON FIN**.

CONDITIONS GENERALES D'EMPLOI

Le produit doit être employé par référence aux présentes informations et à nos Conditions Générales de Vente. Ces informations sont le résultat des essais de qualification du produit pour une utilisation conforme aux règles de l'art ; normes, règles professionnelles, normes spécifiques de la série NS P du fabricant pour la France. Il appartient ainsi à l'utilisateur d'apprécier les caractéristiques des subjectiles à revêtir pour la préparation et l'exécution des travaux, après avoir contrôlé que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente et qu'il dispose bien des documents auxquels elle se réfère. Le produit décrit dans cette fiche est un produit de construction portant le marquage CE s'il est visé par une norme harmonisée, ou le cas échéant un ATE, selon la Directive Européenne DPC 89/106/CEE et son décret français d'application. Sa mise en œuvre, comme celle des systèmes de revêtement auxquels il s'incorpore est de technique courante. Non destinés à jouer un rôle purement esthétique, ces revêtements sont normalement employés pour la réalisation d'ouvrages de construction. Mais ils peuvent l'être pour de simples travaux de décoration ou d'entretien.

Leurs propriétés et durabilité permettent de satisfaire légalement à la garantie de bon fonctionnement de 2 ans minimum exigée en France des constructeurs pour les revêtements à caractère d'éléments d'équipement dissociables (ils peuvent être enlevés/démontés sans détérioration du support), ou à la présomption de responsabilité décennale lorsqu'ils sont considérés comme constitutifs d'un ouvrage de construction, bien qu'ils ne soient pas des « EPERS ». Utilisés en simples travaux de décoration ou d'entretien, ils peuvent satisfaire à la garantie de 2 ans sur les biens de consommation livrés installés. Au-delà de la garantie de 2 ans, un engagement de l'utilisateur sur les caractéristiques et la durabilité des revêtements est possible en France, sous réserve de préconisations spécifiques d'emploi des produits, assorties d'un entretien périodique des parements.

Date de création : avril 2010

